

POINT FORT/ ÉCONOMIES À OUTRANCE, LES DÉGÂTS VUS DU TERRAIN

Ce témoignage se veut le reflet de la réalité vécue dans mon canton, Neuchâtel. Il est axé sur l'impact des économies budgétaires, soit les aspects financiers de notre travail; je m'en excuse. J'aurais préféré vous parler de sujets en lien direct avec les personnes en situation de handicap, qu'accompagne la Fondation Les Perce-Neige.

VINCENT MARTINEZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION LES PERCE-NEIGE,
CANTON DE NEUCHÂTEL, ÉLU PDC À LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

La Fondation Les Perce-Neige accompagne environ 700 bénéficiaires présentant un handicap mental, un polyhandicap ou/et des troubles du spectre de l'autisme dans tout le canton de Neuchâtel, de la petite enfance à la fin de vie. Nos prestations vont de l'ambulatoire au résidentiel et se déclinent sur plus de 35 sites géographiques. Nous «dépendons» de deux départements, donc de deux conseillers d'Etat. Pour le secteur enfance et adolescence, nous travaillons avec l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Pour le secteur des adultes, nous sommes affiliés au Service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM).

Depuis 2004, nous subissons des demandes d'économies de la part du canton, avec, je dois le dire, une joyeuse inventivité dans les différentes demandes annuelles:

- Baisse sur l'excédent de charges reconnues
- Coupe linéaire sur le total des charges du budget
- Blocage des postes et des dépenses
- Aucune augmentation du budget à disposition, mais en devant y intégrer toutes les nouvelles dépenses (cautionnement bancaire, nouveaux postes de travail, recapitalisation de la caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel où nous sommes affiliés, etc.)

Petit exemple actuel, extrait d'une missive étatique pour le budget 2017:

Ainsi, en 2017, les ressources consacrées par l'Etat au budget de l'ensemble de vos institutions devront être identiques à celles inscrites au budget 2016. Elles devront intégrer en particulier:

- Le surcoût engendré par les besoins acceptés au budget 2016, et dont les effets se déploieront complètement en 2017.

Il s'agit pour la fondation de couvrir avec le même montant à disposition les salaires des collaborateurs engagés en août (5 mois d'activités sur l'année) pour toute une année civile (12 mois)!

Il est à noter que la fondation accompagne chaque année entre 20 à 40 bénéficiaires supplémentaires. Les nouvelles personnes que nous accueillons nous sont envoyées par les services étatiques, les mêmes qui nous demandent les coupes budgétaires. Cette situation devrait perdurer jusqu'en 2030 environ.

Economies supplémentaires

Nous avons déjà été informés que le budget 2018 devra être identique à celui de 2016. Pour 2019, un effort supplémentaire devra être encore fourni. Il s'agira de trouver pour l'ensemble des fondations 2,5 millions d'économies par rapport au budget 2016.

En cours d'élaboration du budget, la situation financière du canton s'est péjorée et un déficit de 74 millions est annoncé pour le bouclage des comptes de cette année. De plus, le canton se verra amputé de plusieurs millions en lien avec la péréquation financière. Le Grand Conseil neuchâtelois a demandé un assainissement des finances. Résultat: 100 millions à trouver sur l'ensemble du budget cantonal. Dans les bruits de couloirs de la République, nous avons en-

tendu que 6 millions devront être trouvés par les institutions sociales. De même, moins nous avons de financement, plus les rouages administratifs se complexifient et ralentissent les prises en charge.

Contrôle, suspicion et manque d'objectifs stratégiques

Il s'agit d'une maladie relevant du contrôle. Les personnes vivant les économies comme ligne de conduite souffrent d'une perte de contrôle chronique; celle de ne pas pouvoir maîtriser les gens et les systèmes au profit de leur idéologie. Dans cette quête d'obsession et ce contexte suspicieux, ces comporte-

«Moins nous avons de financement, plus les rouages administratifs se complexifient et ralentissent les prises en charge.»

ments génèrent des mécanismes de contrôle tous plus redondants les uns des autres. Tout cela sans objectifs stratégiques, puisque le dernier plan d'équipement du canton date de 1995, avec une révision en 1999. Nos collaborateurs ont régulièrement été mis à contribution pour nous permettre de rentrer dans une chaussure budgétaire trop petite:

- Blocage des hautes-paies et des échelons
- Contribution de solidarité
- Convention collective de travail à la baisse

A noter que le Conseil d'Etat refuse de reconnaître notre convention collective de travail et ses incidences financières,



ce qui était le cas antérieurement. Nous allons passer prochainement au contrat de prestations. Vaste fumisterie! A ce jour, les revendications de l'ANMEA (association faîtière des fondations sociales du canton) n'ont pas été reconnues. Nos revendications ne sont pas exagérées:

- Tenir compte de tous les coûts pour calculer le prix de chaque prestation
- Intégrer les incidences financières de la CCT-ES

Sérieux questionnement juridique

C'est un nouveau moyen pour nous contraindre à faire des économies et faire des coupes dans nos budgets. La fondation utilise ses fonds propres pour financer l'achat des bâtiments nécessaires et les rénovations du parc immobilier à travers des hypothèques. Certaines activités sont également financées par les dons.

Clairement, nous n'arrivons plus faire face aux demandes de l'Etat. A l'avenir, il s'agit de couper dans les prestations. Cela dans le total irrespect des personnes en situation de handicap, des représentants légaux, des collaborateurs, de la constitution, des lois et des conventions.

Enfin, ce contexte soulève un questionnement juridique sérieux: les cantons ont hérité de la prise en charge des personnes en situation de handicap le 1^{er} janvier 2008 (RPT). L'accord entre la Confédération et les cantons stipulait que les cantons devaient garantir à minima les prestations accordées jusqu'alors aux bénéficiaires par l'assurance-invalidité. Ce transfert de charges a été fait dans des conditions inacceptables. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a bloqué préalablement les investissements nécessaires pour avoir des institutions correspondant aux besoins en locaux et en places d'ateliers ou de foyers d'hébergement.

Droit aux prestations individuelles remis en cause

Pour rappel, les ayants droit sont au bénéfice d'un droit individuel leur garantissant une prise en charge en lien avec leur situation de handicap personnelle. Jusque-là, l'assurance-invalidité avait toujours honoré ce droit et financé diligemment les prestations commandées aux organismes professionnels. Or, notre canton remet en question ce principe de droit individuel en le diluant dans un brouhaha politico-financier. En effet, des économies financières globales comme évoquées précédemment annihilent le principe du droit aux prestations individuelles.

Sommes-nous fautifs si le canton n'a pas établi de planification des besoins dans notre milieu? Sommes-nous responsables si le vieillissement de la population handicapée n'a pas été prévu? Dans le domaine d'activités de la fondation, nous avons toujours transmis les besoins futurs concernant le monde des bénéficiaires adultes et dans le début des années 90, nous avons signalé la problématique du vieillissement des personnes handicapées. Que faire de plus? En conclusion, autant les familles, les associations que les organismes professionnels ne peuvent accepter ce délabrement social sans réagir et faire état du cadre juridique hérité. En clair, il n'est pas acceptable de souscrire aux consignes financières réduisant la jouissance des prestations individuelles. Notre fondation répond à des missions étatiques, nous incarnons un moyen permettant aux personnes handicapées de vivre dans notre société, pas une ligne budgétaire anonyme.